

Tarifs 2025

Délibération du Conseil d'Administration du 10/12/2024



Offre socle

Cotisation annuelle forfaitaire per capita

Facturation à l'effectif selon la taille de l'entreprise et le suivi médical.

- De 1 à 10 salariés**
- SIS/SIA (Suivi Individuel Simple ou Adapté)
 - SIR (Suivi Individuel renforcé)

- + de 10 salariés**
- SIS/SIA (Suivi Individuel Simple ou Adapté)
 - SIR (Suivi Individuel Renforcé)

Nouveau salarié embauché dans l'année : tarif unique

Autres cotisations

Celles-ci concernent les adhérents qui ne relèvent pas du FORFAIT ANNUEL par entreprise.

Visite médicale pour un salarié éloigné :

Adhésion obligatoire à un Service de Prévention et de Santé au Travail Circulaire DGT n° 2007/1 du 5 février 2007.

Personnel intérimaire (ETT)

Inscrit en agence de travail temporaire

	Tarif HT	Tarif TTC
	92,40 €	110,88 €
	109,00 €	130,80 €
	97,00 €	116,40 €
	114,00 €	136,80 €
	92,40 €	110,88 €
	115,00 €	138,00 €
	96,00 €	115,20 €

Offre complémentaire

noa, mon partenaire prévention

Outil en ligne d'aide à la rédaction du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et au plan d'actions de prévention (offre optionnelle, par entreprise et par an).

50,00 €	60,00 €
---------	---------

Offre spécifique

Travailleurs indépendants

Facturation à la visite

115,00 €	138,00 €
----------	----------

Les facturations supplémentaires pour visite non honorée

Si un salarié est empêché, l'adhérent a obligation d'avertir **2 jours ouvrés à l'avance**, le centre médical dont il dépend, en effectuant une « **Demande d'annulation de rendez-vous** » via l'espace adhérent.

- Visite médicale,
 - Visite intermédiaire,
 - Visite d'information et de Prévention
- }
• Salarié éloigné

60,00 €	72,00 €
70,00 €	84,00 €

DROITS D'ENTRÉE par salarié déclaré lors de l'adhésion uniquement :

29,00 €	34,80 €
---------	---------